

**Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du Mercredi 03 décembre 2014**

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean Philippe PAGEOT, Eric LAFAURIE, Jocelyne AUDRAN MAURY, Hervé CLEDEL, Lionel CHABREYRIE, Jean DELVERT, Isabelle GRISET, Jean-Paul CAMPASTIE, Nicole CREMOUX, Patrick LAVILLE

Absent(s) excusé(s) : Laurence GOURSAT

10 membres sont présents représentant 10 voix
Secrétaire de séance : Jean DELVERT

Jocelyne AUDRAN MAURY donne lecture du compte rendu de la séance du 05 novembre 2014, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

Délibérations :

1/ acquisition du délaissé de route par cession du conseil général (RD803)

2/ création conseil municipal jeunes

3/ commission communale des impôts directs : proposition de membres

4/ adoption de l'opération et plan de financement estimatif pour mise en conformité de l'électricité de l'église

Questions diverses :

- entraide
- demande subvention 2015 APE collège de Martel pour sorties
- sauvegarde écoles

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

1 / Délibération : acquisition du délaissé de route par cession du conseil général (RD803) :

M. le Maire remémore au conseil la volonté exprimée par l'assemblée il y a quelques mois d'acquérir le délaissé de route située en bordure de la RD803 traversant le bourg. Actuellement cet emplacement castiné de 743m², propriété du Conseil Général du Lot, sert de parking non aménagé pour des véhicules, notamment poids lourds fréquentant le restaurant l'Atelier du Goût. Le conseil avait émis le souhait de l'aménager en stationnement sécurisé en acquérant ce délaissé de route. Après divers contact avec les services du Conseil Général, la cession serait gratuite. Monsieur le Maire présente aux conseillers les documents reçus et la demande de délibération actant de la volonté de la commune de devenir propriétaire du terrain concerné.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir à titre gratuit le délaissé de route situé en bordure de la RD 803 traversant le bourg en vue d'y aménager une aire de stationnement.

Délibération approuvée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

2/ Délibération : création conseil municipal jeunes :

M. le Maire remémore au conseil la volonté exprimée par l'assemblée il y a quelques mois de créer un conseil municipal jeunes.

Il est fait état des rencontres avec les jeunes lors des réunions des 31/07 et 29/11.

Le projet de règlement intérieur est présenté.

Ce groupe sera guidé et aidé par 2 référents du conseil « adultes » qui siègeront au conseil sans toutefois prendre part aux votes.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, crée un conseil municipal jeunes, adopte le règlement intérieur selon les conditions présentées (il sera ajouté un article fixant le nombre de conseillers « jeunes » entre 5 et 11) et désigne le Maire et un conseiller ou un adjoint en qualité de référents « élus adultes ».

Délibération approuvée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

3/ Délibération : commission communale des impôts directs : proposition de membres :

Monsieur le Maire remémore au conseil la délibération prise le 1^{er} octobre dernier concernant les membres proposés et l'approbation de ceux retenus par la Direction Générale des Finances Publiques, service impôts.

Suite à un appel reçu d'un des agent de ce service, il est demandé de redélibérer en n'actant que les noms des personnes proposées à ces fonctions, à savoir :

Titulaires

GAUCHER Michel
PINSAC Dominique
LABORIE Thierry
PUGNET Christelle
GOURSAT Eric
VACHER Sophie
SCLAFER David
GOURSAT Mireille
DELBONNEL Patrick
JOURDE Philippe
BOUCART Rodolphe
BOUYSSOU Hervé

Suppléants

GOURSAT Gérard
LAVAL Jean-François
DUVERNET Guy
REVEILHAC Serge
DANDURAND Robert
GRISSET Lionel
LEYMARIE Marie-Agnès
TEIXEIRA José
LEYMERIGIE Martine
CHARAZAC Pascal
BERGE Michel
CHABREYROUX Jean-Pierre

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve la liste de noms ci-dessus et charge M. le Maire de procéder à toutes les formalités administratives relevant de cette décision.

Délibération approuvée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

4/ Délibération : adoption de l'opération et plan de financement estimatif pour mise en conformité de l'électricité de l'église

M. le Maire remémore au conseil la volonté exprimée par l'assemblée lors de sa séance du 05 novembre dernier de prévoir les travaux de remise en conformité de l'électricité de l'église à l'exercice 2015.

Monsieur le Maire soumet la possibilité de demande de participation financière de l'Etat au titre de la dotation d'Equipements des Territoires Ruraux à hauteur de 25% du coût HT de l'opération.

Le Conseil Municipal,

- décide d'inscrire cette dépense à l'article 2135 à l'opération 86 en section d'investissement au budget primitif 2015
- et charge M. le Maire de procéder à toutes les formalités administratives relevant de cette décision, notamment les demande de subventions.

Délibération approuvée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

Questions diverses :

Entraide : cette Association de réinsertion installée sur Vayrac nous a adressé une convention de modalités de partenariat. Elle nous propose ses services en faveur de l'emploi local. Le partenariat s'inscrit dans un esprit de réciprocité. Des appels à de la main d'œuvre ponctuelle pourront être faits. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction. Une cotisation marque l'adhésion à cette Association.

Le conseil ne souhaite pas, dans l'immédiat, donner suite à ce partenariat.

Demande de subvention 2015 APE du Collège de Martel pour sorties : L'APE nous sollicite pour une subvention. Cette demande sera étudiée lors de la préparation du budget 2015.

Sauvegarde des écoles : il nous revient de rester très vigilants sur le projet de suppression et réorganisation des écoles en milieu rural. Une manifestation à eu lieu à Cahors, regroupant env. 1.000 personnes, dont bon nombre d'élus : Jean Philippe Pageot et Isabelle Griset y ont participé à ce titre.

Sapins et guirlandes : 6 sapins seront installés pour les fêtes de fin d'année (un grand et cinq moyens), ainsi que les guirlandes (le 14 décembre 2014).

Clé de la bibliothèque : en cas de fermeture du secrétariat, une clé pourrait être laissée au restaurant l'Atelier afin que les bénévoles puissent entrer dans les locaux pour assurer les permanences.

Préparation du Petit Baladin : il est fait appel aux articles, de façon urgente.


Dates des vœux à la population : le dernier dimanche de janvier est retenu.

Repas des associations : la date sera à définir, en janvier.

Recensement des tombes du cimetière : concessionnaires et personnes enterrées, le relevé avance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Monsieur le Maire à 22 h 20 mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.


Le Maire
Jean-Philippe PAGEOT
BALADOU le : 46 (Lot)
09 DEC. 2014